

Panneaux et balisage jaune PDIPR sauf 1^{er} km.

D – km 0 : en sortant, prendre la route à gauche sur 500m pour trouver un large chemin qui part à droite ; le suivre, 500m plus loin on trouve le balisage jaune : prendre à droite en direction du château d'eau ; bien avant de l'atteindre, prendre à droite (faire attention au balisage) ; lorsque le chemin arrive à un croisement en T, prendre à droite puis assez vite à gauche un chemin qui débouche sur une petite route, la prendre à droite sur 400m, jusqu'à Le Poipon (1)

1 – km 3 : partir sur la gauche direction Le Rival, passer un gué puis traverser une route ; le chemin tourne à gauche puis arrive à une petite route (2).

2 – km 5 : la prendre à droite sur 50m, puis le chemin des Blaches à gauche sur 1,4 km ; il tombe sur une petite route à prendre à droite, passer un croisement puis peu après, quitter la route pour un chemin herbeux qui part sur la droite (balisage peu visible dans ce sens de la marche !) ; après avoir franchi une passerelle, le chemin arrive à une grande route au lieu-dit Le Rival (3).

3 – km 7,9 : traverser la route et la longer sur 50 m en partant sur la droite, puis prendre un large chemin qui part à gauche direction Cottonnière. 400m plus loin, ne pas partir sur la droite, continuer tout droit, le chemin monte légèrement puis devient herbeux ; au croisement suivant, prendre à droite le long d'un pré et suivre le chemin jusqu'à ce qu'il débouche sur une petite route : la prendre à gauche pour atteindre le croisement d'une route plus importante (4).

4 – km 10,5 : la traverser pour prendre la route qui monte en face ; au 1^{er} croisement, prendre à gauche pour arriver à Cottonnière (5).

5 – km 11 : prendre à droite, puis à nouveau à droite le chemin de Cottonnière, sortir du hameau ; dans un virage à droite (à Grande Charrière), prendre le bon chemin herbeux qui part tout droit, traverser une route et prendre à droite la suivante (chemin de l'Étang) ; descendre en laissant à droite le chemin de Grande Charrière, passer un pont (torrent – étang à droite), puis prendre le chemin de Mongelas ; monter en laissant deux routes qui partent à gauche, la route

devient un bon chemin qui conduit à Montgelas (6).

6 – km 12,3 : continuer à monter tout droit en direction de Marnans en suivant le balisage jaune ; en haut, prendre le chemin qui part à droite, traverse un sous-bois, puis plonge vers le fond d'un vallon qu'il atteint par une petite route qu'il faut prendre à gauche. En bas, traverser le pont puis monter par le chemin de la Bonnette (à gauche) ; dans un virage à gauche, laisser un chemin qui part à droite, et suivre la route qui devient vite un chemin qui continue à monter ; laisser un chemin qui descend à gauche, et poursuivre la montée pour arriver à la ferme des Bonnettes (7).

** bel assemblage de trois belles bâtisses en pisé, datant du XVII^{ème} siècle (site privé)*

7 – km 14,7 : suivre le chemin, il passe aux Bonnettes, prendre à droite pour descendre vers la route qu'il faut prendre à gauche pour arriver à Marnans (**km 15,9**)



Infos pratiques

Pharmacies, commerces, bars, restaurants, hôtels : aucun commerce sur le trajet.

Accès transports en communs :

Cars : Réseau Transisère <http://www.transisere.fr/>

Office du Tourisme : La Côte St André
Place Hector Berlioz - 04 74 20 61 43

Infos météo :

<http://www.meteofrance.com/previsions-meteo-france/la-cote-saint-andre/38260>

Avertissement : les indications d'itinéraires n'engagent en rien la responsabilité d'Accueil Paysan et de ses membres.

Randos Paysannes



étape Penol - Marnans

de la plaine de la Bièvre aux Chambarans



D/Hébergement de départ : **Accueil Paysan**

Ferme équestre des Chevaliers

Marie-Anne Nil – Godefroy de Romance

04 74 20 43 72

<http://www.ferme-equestre-leschevaliers.fr/>

A/Hébergement d'arrivée :

conseillée - structure non Accueil Paysan

Auberge de Marnans

au centre du bourg de Marnans

04 76 36 28 71

Distance : 15,9 km

Durée : 4h30

Cotation : facile

Dénivelé : faible

Cartographie :

IGN 31330

cartoguide le Pays de Bièvre-Valloire

Date mise à jour de ce document : 2/02/2016



Les Randos paysannes : étape Penol – Marnans

